

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Proposition de vœu pour l'implantation d'un lycée public d'enseignement général et technologique à Janzé
Après échanges, (sur l'avenir du Lycée de Retiers, l'étude démographique sur le bassin de vie, la concurrence, le nombre des élèves, les transports, les élèves internes sur le secteur), le Conseil Municipal émet un avis favorable avec 15 voix pour et 4 abstentions.

Lecture de la lettre de démission de Mme Stéphanie Lerebours, 4^e adjointe.

Rentrée scolaire 2017-2018 :

- organisation des services à l'école publique :

Le Conseil Municipal décide de poursuivre jusqu'aux vacances de la Toussaint la mise à disposition d'une 2^{ème} atsem le matin de 8h45 à 12h dans la classe accueillant 4MS et 14 GS, de consulter l'école sur le temps de présence souhaité puis de revoir ce dossier à la prochaine séance.

- transport le mercredi midi vers le centre des loisirs : participation des familles

Le Conseil Municipal par 13 voix contre et 6 voix pour décide de ne pas faire participer les familles au coût du transport le mercredi midi vers le centre de loisirs qui représente une charge de 1296 €/année (36€/voyage) pour 10 à 15 enfants environ.

Ecole publique : achat d'un vidéoprojecteur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat du modèle OPTOMA S391 pour 419 € ttc (349.17 € ht) près des Ets Robert Janzé.

Urbanisme : point sur le dossier d'aménagement du secteur de la Huberdière

Après avoir pris connaissance du courrier de la Sté ACANTHE Terrains (aménageurs), le Conseil Municipal décide que la collectivité ne doit pas supporter la charge de l'étude de la loi sur l'eau (obligatoire pour les terrains de superficie > 1 ha), par 17 voix pour et 2 abstentions.

Puis dans le cas d'une défection de la Sté ACANTHE, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition d'engager des discussions avec les propriétaires des terrains, pour un éventuel aménagement du secteur à titre communal.

Urbanisme : point sur le dossier d'acquisition d'une réserve foncière

Le Conseil Municipal valide, avec 18 voix pour et 1 abstention, la poursuite des négociations entreprises avec la famille Haslé pour une parcelle 2AU d'une surface de 6 ha.

Droit de préemption urbain. Examen déclaration d'aliéner bien situé 9 rue du Pré Vert

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter ce bien.

Bâtiments communaux : remplacement des radiateurs des logements de la Résidence de Bon Abri.

Le Conseil Municipal accepte par 16 voix pour et 2 abstentions, le devis de l'entreprise Lebeau du Theil de Bretagne pour 7 640.06 € ttc (6 366.72 € ht) pour le remplacement de 24 radiateurs.

Voirie : déclassement de la Route Départementale n° 3041 en Voie Communale

Dans l'attente de réponses formalisées par le Département sur la prise en charge de différents travaux relevés à l'état des lieux réalisé par la commune, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité le déclassement de la RD N° 3041.

Service administratif : création d'un troisième poste à titre permanent et à temps non complet.

Compte-tenu des besoins pour lesquels il est fait appel régulièrement au CDG35 (missions temporaires), le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la création d'un poste d'adjoint administratif à titre permanent, à temps non complet (31/35^{ème}) en charge de l'accueil.